



Publié le 22-05-2024

PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES
DÉPARTEMENTALES
Unité Technique départementale de Pau et Est-Béarn

ARRETE CONJOINT

portant réglementation de la circulation sur la RD 802
Territoire de la commune de JURANCON

2024/DGAPID/PEB/036

Le Président du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques,

Le Maire de JURANCON,

Le Maire de PAU,

Le Maire de GELOS,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2021-10-28-00005 du 29 octobre 2021 portant délégation de signature de M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques à M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,

Vu l'arrêté n° 02-2023 DGAPID du 13 février 2023, portant délégation de signature de M. le Président du Conseil départemental à Mme la Directrice des Routes et Infrastructures et à MM. les chefs d'UTD,

Considérant qu'en raison des travaux de liaison souterraine électrique et pour assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation pour la réalisation de deux (2) tranchées transversales, PR 7+220 et PR 7+730,

ARRETEMENT :

ARTICLE 1 : A compter du 21 mai et jusqu'au 14 juin 2024, la circulation sera réglementée sur la RD n°802 entre les PR 7+166 (Gir. RD 234) et PR 7+860 (RD 802/Ave Henri IV), sur le territoire de la commune de JURANCON.

Les travaux auront lieu de nuit entre 19h30 et 5h30, avec interruption de la circulation. Les déviations suivantes sont mises en place :

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Direction Départementale des territoires et de la Mer, Unité Sécurité Routière, Gestion de Crise,
- ✓ M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques,
- ✓ M. le Directeur de la Police Nationale,
- ✓ M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours 64,
- ✓ M. le Responsable du SAMU de PAU,
- ✓ M. le Directeur des Transports en Commun IDELIS,
- ✓ M. le Directeur des Transports routiers de Voyageurs de la Région Nouvelle Aquitaine,
- ✓ MM. les Maires de JURANCON, PAU, GELOS,
- ✓ M. le Président de la Communauté d'Agglomération de PAU BEARN PYRENEES,
- ✓ M. le Président du Conseil Départemental, Unité Technique Départementale de Pau Est Béarn de la Direction Générale Adjointe du Patrimoine et des Infrastructures Départementales,
- ✓ Mmes et MM. les Conseillers départementaux du canton de PAU 4, BILLERE ET COTEAUX DE JURANCON,
- ✓ M. le Responsable de l'UTD Pau Est Béarn,
- ✓ M. le Responsable de l'entreprise SADERTELEC,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site <https://publication-actes.le64.fr>.

PAU, le 17/05/2024

Le Maire

Sandrine Liso

Pour le Maire et par délégation.
La Cheffe du service Occupation du Domaine Public



PAU, le 2 MAI 2024

P/Le Président du Conseil départemental et par délégation,
Le Chef de l'UTD Pau et Est Béarn,

Christian LAMANE

Christian Lamane

JURANCON, le

16 Mai 2024

Le Maire



GELOS, le

17/05/24

Le Maire

